Déclaration de Tunis de la TICAD 8

1.0 Introduction

- 1.1 Nous, chefs d'Etat et de gouvernement et délégations du Japon et les Etats membres de l'Union africaine, ainsi que des représentants des co-organisateurs de la TICAD, à savoir les Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Banque Mondiale et la Commission de l'Union Africaine (CUA), nous sommes réunis à Tunis, en République Tunisienne, les 27 et 28 août 2022, pour la huitième Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique (TICAD 8).
- 1.2 La TICAD a été lancée en 1993 pour offrir une plateforme permettant de mobiliser le soutien au développement de l'Afrique. À l'occasion de son 30e anniversaire, en 2023, toutes les parties impliquées dans cette plateforme s'engagent à continuer de promouvoir le développement de l'Afrique, en plaidant pour une coopération internationale fondée sur les principes directeurs de l'appropriation par l'Afrique et le partenariat international, d'inclusivité et d'ouverture. Le rôle de la TICAD évoluera au fur et à mesure que l'Afrique s'efforcera de réaliser ses aspirations en matière de développement, telles qu'elles sont envisagées dans l'Agenda 2063, de bâtir des économies résilientes qui attirent davantage d'investissements privés, et que l'économie internationale se concentrera de plus en plus sur le potentiel de croissance et les besoins de l'Afrique.
- 1.3 La pandémie de COVID-19 a eu des impacts économiques, politiques, environnementaux et sociaux sans précédent au niveau mondial. La pandémie a souligné l'urgence et l'importance de l'intégration, de la solidarité et de "l'investissement sur le peuple", qui renforceront le potentiel considérable de l'Afrique en tant que locomotive de la croissance mondiale. Alors que la communauté mondiale a été témoin de la crise de sécurité humaine causée par la pandémie, le concept de sécurité humaine doit plus que jamais être soutenu. La pandémie nous a rappelé la valeur du "peuple", à laquelle le processus de la TICAD attache une grande importance.
- 1.4 Les impacts de la pandémie de COVID-19 et les chocs sociopolitiques et environnementaux qui ont suivi ont mis en évidence la nécessité de relever ces défis et d'autres défis émergents dans le système socio-économique actuel, et de promouvoir un partenariat public-privé pour le développement de l'Afrique. L'objectif est de parvenir à des sociétés résilientes et durables ainsi qu'à la paix et la stabilité durables. À cette fin,

nous avons réitéré l'importance des trois piliers dans cette Déclaration.

1.5 Pour relever les défis et accumuler davantage les efforts déployés de longue date pour réaliser l'Agenda 2063 de l'UA et les objectifs de développement durable (ODD), la TICAD 8 a reconnu la valeur fondamentale d'un multilatéralisme cohérent, plus ouvert, transparent et inclusif. Par conséquent, nous renouvelons notre engagement à travailler ensemble pour maintenir la paix et la stabilité internationales sur la base du principe selon lequel le cœur de l'ordre international est le droit international, y compris la Charte des Nations Unies, et le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les pays. Nous prenons bonne note de l'initiative d'un Indo-Pacifique libre et ouvert annoncée par le Japon lors de la TICAD VI à Nairobi, au Kenya.

2.0 Les trois piliers

2.1 Réaliser la transformation structurelle pour une croissance économique et un développement durables

- 2.1.1 Les investissements du secteur privé sont essentiels pour la croissance économique et le développement inclusifs et durables de l'Afrique et le secteur privé reste un partenaire essentiel pour ce processus de transformation en Afrique. À la suite de la TICAD 7, les entreprises privées sont devenues des partenaires officiels de la TICAD avec le Dialogue d'affaires Public-Privé entre le Japon et l'Afrique, ce qui témoigne de la plus haute considération accordée au développement du secteur privé en Afrique et au Japon. Nous réaffirmons l'importance du partenariat entre le Japon et l'Afrique pour encourager l'investissement, promouvoir l'innovation du secteur privé en encourageant la collaboration entre les entreprises japonaises et africaines et le transfert de technologie, et renforcer le développement des ressources humaines pour l'industrie, afin d'accélérer la transformation structurelle pour une croissance inclusive et durable en Afrique et ses efforts pour réaliser l'Agenda 2063 et les ODD, tout en relevant des défis tels que la flambée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie.
- 2.1.2 Nous soutenons les initiatives visant à renforcer les partenariats public-privé mutuellement bénéfiques qui facilitent la diversification économique en Afrique, comme le Conseil japonais des affaires pour l'Afrique et l'Association Japon-Afrique pour le développement des infrastructures. Ces partenariats renforcent l'environnement des affaires africain et soutiennent les priorités de l'Afrique en matière de transformation et de diversification économiques. Nous reconnaissons les rôles transformateurs des startups et des entreprises privées, y compris l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, en

tant que force motrice émergente pour résoudre les défis sociaux en Afrique. Nous reconnaissons l'importance des efforts du gouvernement japonais pour renforcer et élargir davantage l'assistance technique et une grande variété d'instruments financiers pour renforcer ces acteurs afin d'accroître encore leur rôle transformateur. À cet égard, nous notons avec appréciation les efforts en vue de la création d'un nouveau fonds pour promouvoir l'investissement en Afrique, et nous saluons également le Forum Africain des Investisseurs Souverains (ASIF), qui vise à améliorer l'attractivité des investissements sur le continent et la mobilisation de capitaux au profit de projets structurants, et nous encourageons l'accélération des investissements d'impact pour aider à résoudre divers défis sociaux par des moyens innovants et créer un environnement propice à un écosystème favorable à l'innovation. Nous soulignons en outre l'importance d'investir dans la transformation numérique de l'Afrique et dans les infrastructures de TIC, y compris les infrastructures de données, de mettre en place des politiques industrielles numériques et de développer les compétences appropriées pour s'engager dans l'économie numérique, en vue d'accélérer l'innovation par le biais de partenariats entre les milieux d'affaires japonais et africains. Nous exhortons la communauté internationale à renforcer son soutien à la numérisation des économies africaines, afin de libérer le potentiel de croissance du continent et de créer des opportunités d'emploi pour sa population. Nous nous efforcerons de réduire la fracture numérique, de garantir l'accès des citoyens à des technologies abordables et d'encourager les investissements.

- 2.1.3 En outre, nous appelons à une plus grande coopération internationale pour renforcer le mécanisme existant de recouvrement d'avoirs volés et prendre les mesures nécessaires pour prévenir ces pratiques illégales, qui sapent les efforts de développement durable de l'Afrique, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba (AAAA) de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.
- 2.1.4 Nous reconnaissons que, bien qu'ils ne représentent historiquement qu'un maigre pourcentage de 3% des émissions mondiales cumulées de CO2, le changement climatique et les conditions météorologiques extrêmes affectent l'Afrique de manière disproportionnée, avec de graves conséquences économiques, sociales et environnementales pour ses habitants. Nous réaffirmons ainsi notre engagement à faire face aux vulnérabilités climatiques de l'Afrique conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, à la lumière des différentes circonstances nationales. Nous appelons la communauté internationale à honorer son engagement de soutenir un accès universel à l'énergie et une transition juste,

en mettant en œuvre un agenda d'adaptation et d'atténuation transformateur. Nous reconnaissons que le changement structurel vers de faibles émissions de gaz à effet de serre en utilisant des sources d'énergie renouvelables et diverses technologies d'énergie propre, y compris l'hydrogène et l'ammoniac combustible, et les technologies d'efficacité énergétique, est important pour l'Afrique, tout en répondant aux énormes demandes d'énergie. Nous reconnaissons la nécessité d'accélérer l'investissement privé dans une transition juste et équitable vers des sources d'énergie alternatives, dans un contexte d'augmentation significative des prix du pétrole et du gaz. Nous appelons au respect des engagements financiers pris dans le cadre du processus de la CCNUCC pour soutenir les actions d'adaptation et d'atténuation du changement climatique dans les pays africains. Nous saluons les efforts déployés par les pays africains pour renforcer leurs économies vertes et réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment en tirant parti des investissements privés, des transferts de technologie et de l'innovation, de l'aide publique au développement et d'autres flux officiels. Nous appelons à la promotion de l'Initiative japonaise pour une croissance verte avec l'Afrique (GGA), qui vise à réaliser un changement structurel vers de faibles émissions de gaz à effet de serre et une croissance verte reflétant les différentes circonstances de chaque pays africain par le biais d'un partenariat public-privé afin de mobiliser des ressources financières pour l'adaptation au climat et l'atténuation de ses effets, y compris l'utilisation du Mécanisme conjoint d'octroi de crédits (Joint Crediting Mechanism ou JCM) et la collaboration avec les banques multilatérales de développement (BMD) et les fonds multilatéraux pour le climat visant à soutenir les activités d'adaptation et d'atténuation tels que la Banque africaine de développement (BAD) et le Fonds vert pour le climat (FVC), en vue de la COP27 en Égypte en novembre 2022 et au-delà. Nous reconnaissons également la nécessité d'établir des partenariats avec les pays africains et de créer des marchés transparents pour les minéraux essentiels, afin d'encourager les investissements dans la valeur ajoutée et la transformation des ressources naturelles. En outre, en raison de la complication des problèmes mondiaux liés à l'approvisionnement alimentaire, nous continuons à soutenir le renforcement de la résilience en matière de sécurité alimentaire et de nutrition en Afrique - deux éléments essentiels du thème de l'UA pour l'année 2022 - en tirant parti de la science, de la technologie, de l'innovation et du financement durable. Nous soutenons le maintien d'un système commercial mondial équitable et ouvert pour les produits alimentaires, qui tienne également compte de l'impact sur les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, en particulier. Nous nous engageons à soutenir l'augmentation de la production agricole pour remplacer les importations, afin d'assurer la sécurité alimentaire face à la hausse des prix des produits agricoles, des engrais et autres

intrants et services agricoles, et à la baisse de la productivité agricole due au changement climatique. Nous contribuons à l'amélioration des revenus dans les zones rurales en investissant dans le développement des infrastructures, y compris le transport et les chaînes du froid, pour le développement rural, afin d'ajouter de la valeur aux produits agricoles et de réduire les pertes après récolte et le gaspillage alimentaire. Nous soutenons une agriculture, des systèmes alimentaires et des chaînes de valeur résilients et durables en Afrique, qui résistent au changement climatique et aux perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales, notamment par la mise en œuvre du Programme Détaillé du Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) et de l'Initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine (Triple A).

2.1.5 La pandémie COVID-19 et les différents défis ont mis en lumière une fois de plus l'importance d'un système économique international libre, ouvert et équitable qui permette la résilience économique de l'Afrique. Nous soulignons l'importance d'un financement sain du développement, conforme aux règles et aux normes internationales tels que la stabilité macroéconomique, comme base d'un développement économique durable. Nous exhortons tous les principaux créanciers, y compris les prêteurs privés, à adopter et suivre des pratiques de prêt équitables et ouvertes. Nous demandons aux créanciers du G20 et du Club de Paris d'intensifier leurs efforts pour mettre en œuvre le cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette, de manière opportune, ordonnée et coordonnée. À cet égard, nous appelons à la conclusion opportune des traitements de la dette pour les pays qui en ont fait la demande. Nous saluons les efforts déployés pour créer un environnement dans lequel les pays ayant besoin de ressources financières n'ont pas à compter sur des mécanismes de financement injustes et opaques. Nous reconnaissons que la mobilisation des ressources publiques nationales est également essentielle à la concrétisation du développement durable et à la réalisation de l'Agenda 2063 de l'UA et des ODD des Nations Unies. Nous saluons les promesses s'élevant à 73 milliards USD par le biais de l'allocation volontaire de droits de tirage spéciaux (DTS) ou de contributions équivalentes, et nous appelons tous les pays désireux et capables à faire des promesses supplémentaires, afin d'atteindre l'ambition mondiale totale de 100 milliards USD de contributions volontaires pour les pays qui en ont le plus besoin. Nous saluons le lancement de la cinquième phase de l'Initiative pour l'Afrique d'assistance renforcée au secteur privé (EPSA5) - une initiative conjointe de mobilisation des ressources entre la Banque Africaine de Développement et le Japon, qui s'élève à 5 milliards USD. Nous réaffirmons également notre engagement à soutenir et à renforcer le système commercial multilatéral

fondé sur des règles, qui est transparent, équitable et inclusif, avec l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en son cœur. Nous demandons en outre la mise en œuvre des résultats obtenus lors de la 12ème Conférence ministérielle de l'OMC, y compris ceux relatifs à la poursuite des travaux sur l'amélioration de l'application du traitement spécial et différencié dans le cadre de la session spéciale du Comité du commerce et du développement, aux subventions à la pêche, à la sécurité alimentaire et à la décision sur les ADPIC qui clarifie certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC pour la réponse à la pandémie COVID-19 et la préparation aux futures pandémies.

2.1.6 Nous nous engageons à promouvoir l'intégration économique régionale de l'Afrique et à faciliter un environnement favorable aux affaires internationales en renforçant et en intégrant le commerce intra-africain, et nous saluons les efforts visant à intégrer les pays africains dans les chaînes d'approvisionnement mondiales grâce à un environnement libre, ouvert et équitable en matière de commerce et d'investissement. À cet égard, nous réaffirmons l'importance du renforcement de l'environnement des affaires pour la promotion des investissements en Afrique. Nous sommes impatients de continuer à améliorer l'environnement des affaires, les opportunités d'emploi et la responsabilité sociale des entreprises. Nous sommes également convaincus que les investissements dans les infrastructures de qualité et les projets de corridors dirigés par l'Afrique dans le cadre du Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA), le développement industriel et les initiatives pertinentes en matière de facilitation du commerce sont essentiels pour renforcer la connectivité au-delà des frontières, ce qui conduira à une transformation économique durable. À cet égard, nous saluons les initiatives d'intégration économique régionale menées par l'Afrique, y compris le lancement provisoire des échanges dans la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Nous réitérons notre soutien au processus de la ZLECAf afin d'assurer qu'il atteigne ses objectifs, à savoir contribuer au développement économique inclusif et durable de l'Afrique par le biais du commerce. Nous reconnaissons également l'importance d'accroître l'apport de fonds privés en atténuant les risques et en renforçant la coopération entre les institutions financières régionales et internationales afin de développer les capacités financières. Nous reconnaissons en outre l'importance des initiatives africaines, de l'appropriation et de la gestion de ses ressources naturelles pour exploiter tout le potentiel économique des océans, des mers, des lacs, des rivières et des autres ressources en eau, en accélérant la croissance économique de manière coopérative par le biais de l'économie bleue, notamment par la mise en place de chaînes de valeur dans le secteur de la pêche, et l'autonomisation des populations pour un développement

durable.

2.2 Réaliser une société résiliente et durable

2.2.1 Portant le regard sur la vision de l'ère de la post-pandémie COVID-19, nous réaffirmons notre engagement à collaborer avec les pays africains pour construire une société résiliente et durable en Afrique, caractérisée par la sécurité humaine et la réalisation de l'Agenda 2 b063 de l'UA et des ODD. À cette fin, nous confirmons qu'il est important d'intensifier nos efforts dans des secteurs essentiels tels que la santé, l'éducation et l'environnement, entre autres, sur la base de nos réalisations communes par le biais de la coopération au sein du processus de la TICAD.

2.2.2 La pandémie COVID-19 nous a rappelé à nous tous que la santé globale n'est pas seulement une base du développement social et économique mais aussi une question de sécurité nationale dans ce monde globalisé. Suite aux lacunes des systèmes et services de santé mises en évidence par la pandémie COVID-19, y compris le "déficit d'équité en matière de vaccins", nous nous engageons pleinement à réaliser la Couverture Sanitaire Universelle (CSU) dans les pays africains, en préconisant l'investissement du secteur privé comme moyen de promouvoir le financement national de la santé, tout en relevant les défis de longue date tels que les maladies transmissibles et non transmissibles, en accordant une attention particulière aux maladies tropicales négligées, aux maladies liées au mode de vie, à la santé maternelle, néonatale, infantile et des adolescents, notamment en soutenant la promotion du manuel sur la santé maternelle et infantile, ainsi qu'à l'accès à l'eau propre et potable, à l'assainissement et à la nutrition, en nous appuyant sur les résultats du Sommet sur la Nutrition pour la croissance Tokyo 2021. Nous saluons les efforts en cours pour accélérer l'utilisation effective et efficace des technologies numériques dans le secteur de la santé. Nous soulignons la nécessité de remédier à l'accès limité de l'Afrique aux vaccins et aux produits médicaux, en particulier dans des circonstances de crise, afin de développer une industrie pharmaceutique menée par la technologie sur le continent africain. Nous exprimons notre gratitude au Japon pour les efforts globaux qu'il déploie afin de garantir un accès équitable à des vaccins COVID-19 sûrs, efficaces et de qualité garantie en Afrique, notamment par la mise à disposition de vaccins et d'installations de stockage frigorifique, par une contribution financière à hauteur de 1,5 milliard USD à la facilité COVAX pour l'accès mondial au vaccin COVID-19, et par une facilité financière accordée à la Banque Afrexim pour faire progresser le développement des capacités de production locale de vaccins et de produits médicaux avec le soutien de la JICA et des banques japonaises, et pour approvisionner des vaccins

avec le soutien de NEXI par l'intermédiaire du Fonds Africain pour l'Acquisition de Vaccins (African Vaccine Acquisition Trust, AVAT). Les dirigeants africains ont également apprécié le nouvel engagement du Japon à verser jusqu'à 1,08 milliard USD au cours des trois ans à venir pour la septième période de reconstitution des ressources du Fonds mondial, afin de réaliser la CSU par le renforcement des systèmes de santé et la lutte contre les trois principales maladies infectieuses, telles que le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, y compris celui pour l'Afrique. Nous saluons également la Stratégie japonaise de santé mondiale, nouvellement formulée, qui vise à renforcer la prévention, la préparation et la réponse aux crises de santé publique, ainsi que les progrès tangibles réalisés dans le cadre de l'Initiative pour la Santé et le bien-être humain en Afrique (AfHWIN). Nous nous félicitons et préconisons en outre la mise en œuvre du Nouvel ordre de santé publique pour l'Afrique, qui prévoit le renforcement du Centre Africain pour le contrôle et la prévention des maladies et des institutions nationales de santé publique, l'opérationnalisation de l'Agence Africaine du Médicament (AMA), l'investissement dans le personnel de santé publique, le développement de la fabrication de vaccins ainsi que de produits diagnostiques et thérapeutiques, l'augmentation du financement national de la santé, et des partenariats orientés vers l'action et dignes de respect.

2.2.3 Nous réitérons l'importance du capital humain pour le développement de l'Afrique, notamment en renforçant les capacités locales dans des secteurs stratégiques tels que l'industrie et les affaires , dans l'esprit de l'appropriation par l'Afrique. L'Afrique reconnaît et apprécie hautement la précieuse contribution du Japon au développement des ressources humaines en Afrique et se félicite de sa poursuite. A cet égard, nous renouvelons nos efforts pour traiter la question de la fuite des cerveaux en Afrique. Nous soulignons également la nécessité de développer les capacités pour élargir l'accès à une éducation, une formation et un développement des compétences, qui sont inclusives, de qualité et pertinents en Afrique. Nous rappelons l'importance de promouvoir l'enseignement des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM), l'utilisation des technologies numériques, les échanges de connaissances dans l'éducation, la diplomatie scientifique et technologique, la recherche et l'innovation ainsi que le soutien aux populations socialement vulnérables. Nous reconnaissons également qu'une plus grande synergie qui facilite la coopération entre les différentes composantes de la société civile au Japon et en Afrique peut jouer un rôle essentiel dans la construction d'une société résiliente et durable.

2.2.4 Pour parvenir à un développement durable en Afrique, nous soulignons le besoin urgent de traiter les questions environnementales, notamment le changement climatique et les défis qui y sont liés, tels que les risques de catastrophes naturelles, la dégradation des terres et des forêts, la gestion des déchets, la pollution marine y compris les déchets plastiques, les sécheresses, les inondations, les cyclones tropicaux, la désertification, le stress hydrique et la perte de biodiversité. C'est pourquoi nous appelons à l'intensification du soutien international aux questions environnementales de l'Afrique. En particulier, nous nous engageons à continuer de renforcer les capacités de nos communautés en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et saluons la mise en œuvre de la Stratégie et le Plan d'action de l'UA sur le changement climatique et le développement résilient (2022-2032). Nous visons en outre à réduire à zéro la pollution supplémentaire causée par les déchets plastiques marins. Nous soulignons l'importance de renforcer le travail avec les organisations internationales sur la gestion durable des forêts et la lutte contre leur exploitation illégale, en considération de la Stratégie africaine de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite de la flore et de la faune sauvages et de la Stratégie africaine pour l'économie bleue. Nous félicitons les pays africains pour les efforts qu'ils déploient en vue de mettre en place des économies vertes et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, bien qu'ils soient ceux qui contribuent le moins à ces émissions. Les pays africains se félicitent de la contribution du Japon dans les domaines de l'atténuation et de l'adaptation. Nous appelons également à poursuivre les efforts pour lutter contre le changement climatique, dans le cadre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris, notamment en développant des infrastructures vertes, en fournissant une assistance dans les domaines de la gestion des catastrophes, de l'environnement agricole, forestier, marin et terrestre, ainsi qu'en préservant les écosystèmes.

2.3 Réaliser une paix et une stabilité durables

2.3.1 La bonne gouvernance, la démocratie et l'État de droit sont essentiels pour le développement, la paix et la stabilité de l'Afrique. À cet égard, nous continuerons à soutenir les efforts déployés par l'Afrique pour préserver les principes démocratiques, notamment la tenue d'élections ouvertes à tous, crédibles et transparentes, ainsi que le renforcement des institutions et des capacités et la consolidation de la gouvernance. Nous reconnaissons que des efforts soutenus à plus long terme sont indispensables à la consolidation de la démocratie et soulignons qu'il est important de construire des infrastructures sociales et de soutenir l'amélioration des moyens de subsistance des jeunes et des femmes. Nous nous engageons à favoriser la coopération en soutenant la formation adéquate des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Afrique et le renforcement des

capacités en Afrique, ainsi qu'en soutenant les opérations de maintien de l'ordre, et valorisons l'Architecture Africaine de Gouvernance (AGA) et l'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité (APSA). Nous prenons note de la Nouvelle Approche pour la Paix et la Stabilité en Afrique (NAPSA) annoncée à la TICAD7 en 2019. Nous reconnaissons pleinement le rôle vital des missions de soutien à la paix dirigées par l'Afrique dans le maintien de la paix et de la stabilité sur le continent, et l'importance de renforcer le partenariat entre l'UA et le Conseil de Sécurité des Nations Unies à cet égard. Nous confirmons notre engagement à examiner de manière approfondie les questions liées aux diverses options de financement et d'assistance dans une large perspective.

- 2.3.2. Nous soulignons qu'il importe de promouvoir les efforts régionaux et internationaux liés à la sécurité maritime, y compris la lutte contre la piraterie, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et d'autres crimes maritimes, et de maintenir un ordre maritime fondé sur des règles, conformément aux principes du droit international, en particulier la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (CNUDM). À cet égard, nous saluons l'accord conclu lors de la 12e conférence ministérielle, qui s'est tenue à Genève du 12 au 17 juin 2022, qui interdit les subventions contribuant à la pêche INN. Nous réaffirmons notre détermination à travailler avec les pays africains pour lutter contre la pêche INN, un problème aux multiples facettes qui compromet non seulement la sécurité maritime, mais aussi le développement durable et la stabilité des économies locales. L'amélioration de la gouvernance, la lutte contre le crime transnational organisé, les flux financiers illicites et la corruption, la promotion de la consolidation de la paix, la lutte contre le commerce illégal d'animaux sauvages, la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, et la cybersécurité sont également des questions prioritaires mondiales.
- 2.3.3 Nous renouvelons notre engagement à soutenir les efforts de l'Afrique pour prévenir les conflits et renforcer la paix, en s'attaquant à leurs causes racines et sommes convenus de prendre des mesures concrètes pour parvenir à une paix durable dans le respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. À cet égard, le lien entre l'humanitaire, le développement et la paix est essentiel. Nous soulignons l'importance des efforts déployés aux niveaux sous-régional, national, local et communautaire pour relever les défis en matière de sécurité. Pour s'attaquer aux causes racines des conflits, nous soulignons la nécessité de renforcer l'autonomie et la résilience des communautés et leur collaboration avec les gouvernements sur la base d'une confiance mutuelle. Nous apprécions le Centre de l'Union africaine pour la reconstruction

et le développement post-conflit (RDPC) dans l'accomplissement de son mandat consistant à s'attaquer aux causes profondes des conflits et de la fragilité en Afrique. Nous soulignons la nécessité de protéger et de soutenir les personnes déplacées de force, tels que les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, en trouvant des solutions durables et en soutenant les communautés locales. Nous soulignons que les femmes et les jeunes doivent être au centre de tous nos efforts pour construire des sociétés pacifiques, durables et résilientes, et nous continuerons à promouvoir la mise en œuvre des Agendas Femmes, Paix et Sécurité (WPS) et Jeunesse, Paix et Sécurité (YPS). À cet égard, nous conjuguerons nos efforts pour promouvoir davantage la mise en œuvre de l'Agenda de l'Union Africaine en ce qui concerne les femmes, la paix et la sécurité, les enfants et les conflits armés et la jeunesse. Nous reconnaissons que la fragilité liée au changement climatique est une menace pour la paix et la stabilité en Afrique, et que relever les défis environnementaux et climatiques peut contribuer à maintenir la paix et la stabilité.

- 2.3.4 Nous exprimons notre vive inquiétude quant à la situation en Ukraine et à son impact sur les économies africaines et mondiales. À cet égard, nous soulignons l'importance de la préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité, par le dialogue et le respect des principes du droit international. Nous soulignons avec une profonde inquiétude l'impact socio-économique négatif de cette crise, qui a créé une insécurité alimentaire en Afrique dans le contexte difficile de l'après COVID-19 et réitérons les appels répétés à la reprise des exportations de céréales, de grains et de produits agricoles ainsi que d'engrais vers les marchés mondiaux, afin de soulager la population africaine. Nous appelons tous les partenaires internationaux à aider les pays africains à surmonter la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Nous saluons l'accord entre l'Ukraine, la Russie, les Nations Unies et la Turquie, signé le 22 juillet 2022, sur l'exportation de céréales et de produits agricoles via la mer Noire. Nous encourageons toutes les parties à veiller à la mise en œuvre de l'accord.
- 2.3.5 Nous soulignons la grande priorité que nous attachons au multilatéralisme et à la légitimité internationale. Nous rappelons que la réforme du Conseil de Sécurité doit être examinée de manière exhaustive, transparente et équilibrée, en nous attaquant à toutes les cinq questions clés, notamment la question du droit de veto. Ceci devrait recueillir la plus large adhésion possible des États membres par les négociations intergouvernementales qui sont entièrement prises en charge et dirigées par les États membres, telle que stipulées dans la Décision 62/557 de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Nous reconnaissons

la nécessité de réparer l'injustice historique perpétuée à l'égard de l'Afrique s'agissant de sa représentation au Conseil de Sécurité, et réaffirmons notre soutien à la représentation entière de l'Afrique au sein du Conseil de Sécurité, par le biais d'au moins deux sièges permanents avec toutes les prérogatives et privilèges des membres permanents, y compris le droit de veto, et cinq sièges non permanents, conformément à la position commune africaine consacrée dans le consensus d'Ezulwini et la déclaration de Syrte, et dans cette optique, nous sommes déterminés à coopérer pour accélérer la réforme du Conseil. Le Japon et les États africains continueront à communiquer et à coopérer étroitement au sein des Nations Unies, dans des domaines tels que la consolidation de la paix.

2.3.6 Nous réaffirmons notre engagement à réaliser un monde sans armes nucléaires, en reconnaissant les conséquences humanitaires catastrophiques de l'utilisation des armes nucléaires, dont la compréhension sous-tend notre poursuite de l'élimination totale des armes nucléaires. Nous nous engageons à maintenir et à renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaire, et fondement essentiel de la poursuite des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous réaffirmons également l'importance de la prévention et de l'éradication du commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

3.0 Voie à suivre

- 3.1 Nous apprécions la mise en œuvre constante du Plan d'action de Yokohama 2019 (PAY) et nous nous engageons à poursuivre la mise à jour du PAY de manière inclusive en le recadrant dans le Plan d'action de Tunis de la TICAD 8. Nous réaffirmons que les initiatives et les actions du Plan d'action de la TICAD seront alignées sur les cadres africains et internationaux tels que l'Agenda 2063 de l'UA et les ODD.
- 3.2 La TICAD 9 se tiendra au Japon en 2025. Une Conférence ministérielle de la TICAD sera organisée en 2024.
- 3.3 Nous exprimons notre profonde gratitude à Son Excellence M. Kais SAIED, Président de la République tunisienne, pour avoir coprésidé et accueilli la TICAD 8 à Tunis. Nous exprimons également notre sincère gratitude au gouvernement et au peuple tunisiens pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité réservés aux participants de la TICAD 8.